

ÉPREUVES DE SÉLECTION 2026 FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

En application des arrêtés suivants :

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

Arrêté du 5 février 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation.

Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux conditions d'accès à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant



Campus des Métiers de la Santé

20 rue de Busnes Bat 9 – 10

62350 SAINT-VENANT

Téléphone : 03.21.63.66.34

Fax : 03.21.63.66.53

E mail : ifsi.vla@ghtpsy-npdc.fr

Site : www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr

COURRIER D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Avant de constituer votre dossier, merci de vérifier que vous remplissez les conditions requises pour vous présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation d'Aide-Soignant.

Dépôt du dossier au plus tard **le 10 juin 2026 minuit** (*cachet de la poste faisant foi*) par courrier en recommandé avec avis de réception OU auprès du secrétariat du Campus :

Campus des Métiers de la Santé
20 rue de Busnes - Bat 9-10
62350 SAINT VENANT

Capacité d'accueil 23 places
Nombre de places pour la sélection sur dossier : 15
Nombre de places pour la sélection sur entretien : 8
Les apprentis et VAE sont hors quota

CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Dépôt des dossiers d'inscription	Du 11 mai 2026 au 10 juin 2026 minuit <i>Cachet de la poste faisant foi</i> (ATTENTION : les timbres numériques ont une durée de validité limitée, veiller à ce qu'ils soient valables jusqu'au 15 juin 2026 .)
Épreuve orale	Les 17 et 18 juin 2026
Affichage des résultats <i>Au Campus des Métiers de la Santé et sur le site internet du Campus</i>	24 juin 2026 à 14 heures (à confirmer)
Confirmation d'inscription	3 juillet 2026 minuit <i>Cachet de la poste faisant foi</i>
Pré Rentrée	A définir
Rentrée scolaire	1^{er} septembre 2026

*Une convocation en recommandé avec avis de réception vous sera adressée **7 jours** avant la date de l'épreuve. Dans le cas contraire, merci de contacter le Campus.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le candidat doit être âgé(e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation, soit le 1er septembre 2026. Aucune limite d'âge supérieure n'est requise.

La formation est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale.
- La formation professionnelle continue.
- La Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE).

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) du Campus Val de Lys-Artois ouvre la sélection pour la rentrée de septembre 2026 à 23 places dont 20% minimum sont réservées aux Agents de Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ) de la Fonction Publique Hospitalière et les Agents de Services :

1. Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins **1 an en équivalent temps plein** effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;
2. Ou justifiant à la fois du suivi de la **formation continue de 70h** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins **6 mois en équivalent temps plein** effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

NOMBRE DE PLACES AUTORISÉES : 23	
FORMATION INITIALE	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (au minimum 20% des places autorisées)
ÉPREUVE DE SÉLECTION	DISPENSE DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION
• Les candidats en poursuite d'études. • Les candidats en reconversion professionnelle. • Les candidats demandeurs d'emploi ne répondant pas aux conditions précisées ci-dessus	• Les ASHQ de la Fonction Publique Hospitalière répondant aux conditions ci-dessus. • Les Agents de Services du secteur public et privé répondant aux conditions ci-dessus.
NOMBRE DE PLACES HORS QUOTA : 7	
	• Les candidats inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). • Les candidats bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage.



Campus des Métiers de la Santé « Val de Lys-Artois »

Bât 9/10 - 20, rue de Busnes - B.P. 30 - 62350 Saint Venant

Téléphone : 03.21.63.66.34 – Mail : ifsi.vla@ghtpsy-npdc.fr – <http://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

SÉLECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats s'effectue par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'ensemble des pièces fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien, qui peut être réalisé à distance selon le contexte sanitaire, d'une durée de 15 à 20 minutes permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Sont admis dans la formation, dans la limite de la capacité d'accueil autorisée, les candidats possédant les connaissances et les aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux.

Conditions particulières :

Les personnes présentant un handicap, peuvent bénéficier d'un aménagement des épreuves de sélection. Une demande adressée au Directeur du Campus doit être jointe au dossier d'inscription aux épreuves, accompagnée de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

Cette décision peut être obtenue via le lien suivant :

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-62-Pas-de-Calais/Formulaires.html>

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Les candidats reçus aux épreuves de sélection devront confirmer leur inscription dans les **7 jours ouvrés** suivant l'affichage des résultats soit le **3 juillet 2026 à minuit**. En l'absence de confirmation, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Le directeur de l'institut peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de 2 ans, un report pour l'entrée en formation :

- ✓ soit de droit, en cas de congé de maternité, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- ✓ soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenue d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.



Campus des Métiers de la Santé « Val de Lys-Artois »

Bât 9/10 - 20, rue de Busnes - B.P. 30 - 62350 Saint Venant

Téléphone : 03.21.63.66.34 – Mail : ifsi.vla@ghtpsy-npdc.fr – <http://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

CHOIX DU PARCOURS DE FORMATION

Le diplôme d'État d'Aide-Soignant peut s'acquérir :

- soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation : **PARCOURS COMPLET**
- soit par le suivi et la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences (module et stage) en fonction des diplômes déjà obtenus correspondant à une formation complémentaire : **PARCOURS PARTIEL**.

Le tableau ci-dessous précise les modules que doivent suivre les personnes titulaires d'un des diplômes ou titres professionnels suivants :

DIPLOME / TITRE	MODULES DE FORMATION									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Auxiliaire de puériculture 2006							X			
Auxiliaire de puériculture 2021										
Baccalauréat ASSP			X	X	X					
Baccalauréat SAPAT			X	X	X			X	X	X
Assistant de vie aux familles – T.P.A.V.F			X	X			X	X		
Agent de Service Médico-Social			X	X	X		X			
Accompagnant Éducatif et Social Spé « accompagnement de la vie en structure collective » <i>Arrêté du 29 janvier 2016</i>			X		X		X	X		
Accompagnant Éducatif et Social <i>Référentiel de 2021</i>							X			
Assistant de Régulation Médicale	X				X		X	X		
Ambulancier	X	X					X			

Dispense

Allègement



Campus des Métiers de la Santé « Val de Lys-Artois »

Bât 9/10 - 20, rue de Busnes - B.P. 30 - 62350 Saint Venant

Téléphone : 03.21.63.66.34 – Mail : ifsi.vla@ghpsy-npdc.fr – <http://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût de la formation s'élève à 7 250 € pour un parcours complet.

Pour les candidats bénéficiant de dispenses, le coût de la formation est proportionnel au nombre d'heures d'enseignement à suivre.

Pour les candidats bénéficiant d'un contrat d'apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par le CFA Santé Retraite de MARQUETTE LEZ-LILLE.

Pour les candidats salariés, le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou un organisme de financement (contacter rapidement l'employeur afin de connaître les conditions).

Durant la formation, aucune indemnité de stage et de transport n'est versée aux élèves.

L'inscription à la sélection est gratuite.

PUBLICS ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.

Les modalités de financement de la formation par la Région Hauts de France s'appliquent uniquement à :

- ✓ Toute personne admise dans un institut de formation autorisé et financé par la Région Hauts de France, quelle que soit son origine géographique.
- ✓ Toute personne remplissant les conditions de nationalité : français ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou étranger avec un titre de séjour **mention étudiant** en cours de validité.
- ✓ Pour les primo-entrants étrangers, un titre de séjour valide est obligatoire à l'entrée en formation.
- ✓ Pour les apprenants ayant déposé une demande de **renouvellement** de titre de séjour mais pour laquelle l'administration ne leur a pas encore délivré, une souplesse pourra être accordée par la production d'une preuve de ce dépôt. Des informations utiles peuvent être obtenues sur le site du gouvernement : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>
- ✓ Les étrangers titulaires d'un titre de séjour d'un pays de l'UE doivent faire une demande de titre de séjour français, au plus tard, 3 mois après leur arrivée sur le territoire national.

Pour les personnes en poursuite d'études :

- ✓ Sont éligibles toutes les personnes **en poursuite d'études sans interruption** quel que soit le niveau de formation initiale (y compris celles ayant un contrat de travail étudiant). Elles doivent fournir un certificat de scolarité de l'année en cours.
- ✓ Sont éligibles toutes les personnes ayant achevé leur formation initiale **moins d'un an** (ou une année scolaire) **avant le démarrage** de la formation. Inscrites ou non à la Mission Locale ou France Travail (anciennement Pôle Emploi), elles sont considérées en poursuite d'études et doivent fournir un certificat de scolarité N-1.
- ✓ Sont éligibles toutes les personnes dont **le service civique a débuté moins d'un an** après la fin de la formation initiale ET qui s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation. Elles sont considérées en poursuite d'études et doivent fournir le dernier certificat de scolarité et une attestation de service civique.



Campus des Métiers de la Santé « Val de Lys-Artois »

Bât 9/10 - 20, rue de Busnes - B.P. 30 - 62350 Saint Venant

Téléphone : 03.21.63.66.34 – Mail : ifsi.vla@ghtpsy-npdc.fr – <http://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

Pour les demandeurs d'emploi et les salariés en emploi précaire :

Sont éligibles les personnes :

- ✓ Sans contrat de travail avec ou sans indemnisation de France Travail.
- ✓ Les Contrats à Durée Déterminée (CDD).
- ✓ Les personnes titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation achevés avant l'entrée en formation.
- ✓ Les contrats de travail temporaire.
- ✓ Les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) de 87 heures/mois ou moins.
- ✓ **Les personnes ayant fait l'objet d'un licenciement après la clôture des inscriptions (hors abandon de poste qui sont assimilés à des démissions).**
- ✓ Les militaires sous contrat ayant un projet de reconversion validé par leur institution (excepté les militaires de carrière, code de la défense, Articles L.4132-1 à L. 4132-12).

Pour les personnes bénéficiant d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

- ✓ Sont éligibles les personnes dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation.
- ✓ Sont éligibles les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP. Dans ce cas, la Région financera la totalité du parcours.

Pour les démissionnaires :

Sont éligibles :

- ✓ Toutes les personnes ayant démissionné d'un CDI de plus de 87h/mois uniquement dans le cadre de démissions légitimes conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur.
- ✓ Les salariés démissionnaires entrant dans le dispositif « Démission-reconversion » dont le premier rendez-vous avec un conseil en évolution professionnelle a eu lieu avant la date de clôture des inscriptions à la sélection.

PUBLICS NON ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.

La Région Hauts de France ne finance pas les parcours de formation pour les personnes répondant aux statuts suivants :

- ✓ **Les travailleurs non-salariés** (auto-entrepreneurs, commerçants, professions libérales...).
- ✓ Les personnes ayant signé une **rupture conventionnelle** d'un CDI après la date de clôture des dossiers d'inscription.
- ✓ **Les non-actifs non-inscrits à France Travail** (retraités...).
- ✓ **Les travailleurs salariés** (CDI de plus de 87h/mois, les personnes en congé parental, **les personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour la formation concernée**, les agents des différentes fonctions publiques). Les salariés et agents de la fonction publique en disponibilité, inscrits ou non à France Travail.
- ✓ Les personnes bénéficiant du financement de leur formation dans le cadre d'un **contrat de sécurisation professionnel – CSP**, (sauf cas particuliers).
- ✓ Les candidats étrangers que ne sont pas en règle de leurs obligations pour étudier sur le territoire national.



Campus des Métiers de la Santé « Val de Lys-Artois »

Bât 9/10 - 20, rue de Busnes - B.P. 30 - 62350 Saint Venant

Téléphone : 03.21.63.66.34 – Mail : ifsi.vla@ghtpsv-npdc.fr – <http://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

CONDITIONS SANITAIRES D'ENTRÉE EN FORMATION

L'admission définitive en formation d'Aide-Soignant est subordonnée à la production :

Au plus tard le jour de la rentrée :

D'un certificat médical émanant d'un **médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

Au plus tard 15 jours avant la date d'entrée au 1^{er} stage :

D'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues, le cas échéant, par la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Il est vivement conseillé d'anticiper vos vaccinations avant l'entrée en formation.



1. Les vaccinations sont obligatoires et doivent être réalisées complètement pour l'entrée en formation. Il est conseillé aux candidats de se rapprocher de leur médecin traitant pour évaluer leur situation vaccinale pour éviter toute difficulté d'entrée en formation.
2. L'immunisation contre l'Hépatite B est obligatoire. En cas de contre-indication, aucune dérogation ne sera autorisée par l'Agence Régionale de la Santé.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Tous les candidats sauf ASHQ, agent de service et apprentis :

- ☐ La fiche d'inscription complétée et signée ;
- ☐ Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ;
- ☐ Une lettre de motivation manuscrite ;
- ☐ Un curriculum vitae ;
- ☐ Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- ☐ La copie des diplômes ou titres traduits en français selon la situation du candidat ;
- ☐ L'autorisation de parution sur internet complétée et signée ;
- ☐ Une enveloppe autocollante de format 110 x 220 mm (avec vos nom et adresse) affranchie au tarif en vigueur ;
- ☐ Une copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires pour les candidats en poursuite d'étude ;
- ☐ 1 enveloppe autocollante de format 110 x 220 mm (avec vos nom et adresse) affranchie au tarif recommandé avec avis de réception ;
- ☐ Facultatif : Autres justificatifs valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, etc. ...) en lien avec la profession d'Aide-Soignant ;
- ☐ Le cas échéant, une attestation du niveau de langue française requis B2 **ET** un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

Candidats (ASHQ et agent de service) répondant aux conditions de dispense des épreuves :

- ☐ La fiche d'inscription complétée et signée ;
- ☐ Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ;
- ☐ Une lettre de motivation manuscrite ;
- ☐ Un curriculum vitae ;
- ☐ Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- ☐ La copie des diplômes ou titres traduits en français selon la situation du candidat ;
- ☐ L'autorisation de parution sur internet complétée et signée ;
- ☐ Une enveloppe autocollante de format 110 x 220 mm (avec vos nom et adresse) affranchie au tarif en vigueur ;
- ☐ Les attestations de travail justifiant l'ancienneté de services précisant le nombre d'heures effectuées accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- ☐ Le cas échéant, l'attestation de formation de soixante-dix heures, relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ;
- ☐ Facultatif : Autres justificatifs valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, etc. ...) en lien avec la profession d'Aide-Soignant ;
- ☐ Le cas échéant, une attestation du niveau de langue française requis B2 **ET** un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

Candidats bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou en V.A.E. ::

- ☐ La fiche d'inscription complétée et signée ;
- ☐ Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ;
- ☐ Un curriculum vitae ;
- ☐ La copie des diplômes ou titres traduits en français selon la situation du candidat ;
- ☐ L'autorisation de parution sur internet complétée et signée ;
- ☐ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage ;
- ☐ Le cas échéant, une attestation du niveau de langue française requis B2 **ET** un titre de séjour valide à l'entrée en formation.



Campus des Métiers de la Santé « Val de Lys-Artois »

Bât 9/10 - 20, rue de Busnes - B.P. 30 - 62350 Saint Venant

Téléphone : 03.21.63.66.34 – Mail : ifsi.vla@ghttpsy-npdc.fr – <http://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

FICHE D'INSCRIPTION

Sélection 2026

NOM PATRONYMIQUE : _____ NOM MARITAL : _____

PRÉNOM : _____

SITUATION DE FAMILLE : _____ NATIONALITÉ : _____

DATE et LIEU DE NAISSANCE : _____

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : _ _ _ _ _ clé _ _

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE (fixe) : _____ PORTABLE : _____

ADRESSE MAIL : _____

Je suis titulaire d'un diplôme : NON ☐

OUI ☐

Si oui, précisez : _____

Je souhaite suivre la formation en :

☐ PARCOURS **COMPLET**, Tout candidat titulaire d'un titre ou d'un diplôme conduisant à des équivalences de blocs de compétence renonce à la validation de ces blocs.

☐ PARCOURS **PARTIEL**, Titre(s) ou Diplôme(s) à préciser.

DATE ET SIGNATURE :

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Formation initiale ☐

Formation Professionnelle Continue ☐

Parcours Complet ☐

Parcours Partiel ☐

AUTORISATION DE PARUTION SUR INTERNET

A COMPLÉTER ET A JOINDRE AU DOSSIER

La parution de vos nom et prénom sur le site Internet du Campus des Métiers de la Santé de Saint-Venant est soumise à votre autorisation préalable (Art. 22 III de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel) (C.N.I.L).

Je soussigné(e) : _____

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Le Campus des Métiers de la Santé de Saint-Venant à faire apparaître mes nom et prénom, sur son site Internet dans le cadre de la diffusion des résultats aux épreuves de sélection de l'Institut Formation d'Aide-Soignant de Saint-Venant que je souhaite intégrer. J'ai pris note qu'en cas de non réponse, mes nom et prénom apparaîtront sur le site Internet du Campus des Métiers de la Santé de Saint Venant.

Signature de la personne concernée, précédée de la mention "lu et approuvé".

Mention : _____

Fait à _____ le _____

Signature :



Campus des Métiers de la Santé «Val de Lys-Artois»

Bât 9/10 - 20, rue de Busnes - B.P. 30 - 62350 Saint Venant

Téléphone : 03.21.63.66.34 – Télécopie : 03.21.63.66.53 – Mail : ifsi.vla@ghpsy-npdc.fr – www.epsm-stvenant.fr/ifsi